Réf. Farde e-Assemblées : 2496332

N° OJ : **19**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

Objet : Fontaine Bourse.- Convention entre la STIB et la Ville de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Considérants que le PU pour le réaménagement de la place de la Bourse et de la rue Orts intègre un mirroir d'eau

Considérant que la station de pré-métro se trouve en sous-sol dans cette zone;

Considérant que des installations techniques pour la fontaine prennent une emprise importante en sous sol et que de nombreuses infrastructures des
concessionnaires occupent de la place dans cette zone

Considérant que certains locaux dans la station de pré-métro ont été analysés en concertation avec la STIB pour y installer des installations techniques pour la fontaine

Considérant qu'un accord technique a été trouvé pour implanter ces installations dans la station en y adaptant certaines infrastructures

Considérant que la STIB gère la station de pré-metro

Considérant qu'une convention est nécessaire qui détermine les modalités d'accès et d'entretien entre la STIB et la Ville de Bruxelles

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE

Article unique : La convention relative à la Fontaine Bourse entre la STIB et la Ville de Bruxelles, qui détermine les modalités d'accès et d'entretien, est adoptée.

Annexes :

Convention Fr (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Plan (Consultable au Secrétariat des Assemblées)